

Rapport de notification immédiate

Référence du rapport : H5N8_1 REF OIE 21693, Date du rapport: 28/11/2016, Pays : France

Résumé du rapport

Nom de l'expéditeur du rapport	Dr Loic Evain	Téléphone	(33) 1 49 55 81 77
Titre	Directeur Général adjoint, CVO	Fax	(33) 1 49 55 55 91
Adresse	251, rue de Vaugirard	Courrier électronique	loic.evain@agriculture.gouv.fr
	75732 PARIS Cedex 15 Paris	Date d'envoi à l'OIE	28/11/2016

Type d'animaux	Terrestres	Date du rapport	28/11/2016
Maladie	Influenza aviaire hautement pathogène	Date de début de l'événement	17/11/2016
Agent causal	Virus de l'influenza aviaire hautement pathogène	Date de confirmation de l'événement	26/11/2016
Sérotype(s)	H5N8	Diagnostic	Clinique, Tests approfondis en laboratoire (i.e. virologie, microscopie électronique, biologie moléculaire, immunologie)
Motif	Nouvelle souche d'une maladie listée par l'OIE dans le pays	Signes cliniques	Oui
Pays ou Zone	une zone ou un compartiment		
Nombre de foyers notifiés	soumis= 1, Brouillons de rapport= 0		

Détails des foyers

Département	Nombre de foyers	Commune		Type d'unité épidémiologique	Localisation	Latitude	Longitude	Date de début	Date de clôture
PAS-DE-CALAIS-(ce rapport - envoyé)	-	Marck		Ne s'applique pas	Marck	50.948611	1.950833	17/11/2016	
Espèce(s)	Unités de mesure	Sensibles	Cas	Morts	Détruits	Abattus			
Canard siffleur:Anatidae(Anas penelope)	animaux	75	25	25	0	0			
Population atteinte	Le 17 novembre, de la mortalité a été observée sur un lot de canards appelants (Anas strepera et Anas penelope) détenus sur un plan d'eau privé de la commune de Marck. Les prélèvements effectués dans le cadre de la surveillance des mortalités dans la faune sauvage (réseau SAGIR) ont permis de confirmer la présence du virus H5N8 le 26 novembre 2016. Un second lot de canards appelants (35 animaux) ayant séjourné sur le plan d'eau sera abattu de manière préventive. L'ensemble des canards appelants sera détruit ce jour (28 novembre 2016).								

Résumé du foyer : nombre total de foyers = 1 (Soumis)

Espèce(s)	Sensibles	Cas	Morts	Détruits	Abattus
Canard siffleur	75	25	25	0	0

Epidémiologie

Autres renseignements épidémiologiques / Commentaires

La notification concerne des canards appelants : ces oiseaux ne sont pas considérés comme des volailles au sens de la définition du chapitre 10.4 du Code terrestre de l'OIE. Par conséquent, ce foyer ne doit pas entraîner de restriction au commerce des volailles et il n'impacte pas le statut de la France au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Pour mémoire, sauf élément nouveau, la France recouvrera le statut de pays indemne d'IAHP le 3 décembre 2016.

L'épisode de mortalité sur de la faune sauvage, survenant dans une zone où le niveau de risque avait été considéré comme élevé (arrêté ministériel du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire), les élevages de volailles font donc depuis cette date l'objet de mesures de biosécurité accrues et de confinement.

Une enquête épidémiologique a été menée et les mesures de surveillance sont renforcées autour du foyer.

Source du/des foyer(s) ou origine de l'infection

- Contact avec des animaux sauvages

Mesures de lutte appliquées

Appliquées	A appliquer
<ul style="list-style-type: none"> • abattage sanitaire • dépistage • désinfection des établissements infectés • destruction officielle des cadavres, des produits dérivés et des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • aucune mesure de lutte prévue
Animaux traités	Vaccination interdite
Non	Oui

Résultats des tests de diagnostics

Type de laboratoire	Nom du laboratoire	Espèce(s)	Type de test	Date d'obtention des résultats	Résultat
Laboratoire national	Laboratoire national de référence de l'Anses Ploufragan	Canard siffleur	séquençage viral	26/11/2016	Positif
Laboratoire national	Laboratoire national de référence de l'Anses Ploufragan	Canard siffleur	RT-PCR en temps réel	26/11/2016	Positif

Rapports futurs

Cet événement se poursuit. Des rapports de suivi hebdomadaires devront être envoyés.

Carte des foyers

